

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de SAILHAN

Séance du 10 avril 2025

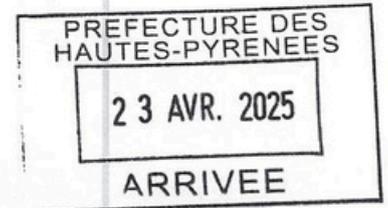
NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents !	! Qui ont pris		
au conseil !	En exercice !	part à la !	
municipal	délibération		
11	!	08	!
	!		!

L'an deux mil vingt-cinq et le jeudi 10 avril à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

**Présents :** ARNAUD Guillaume, BRUN Didier, SOULE ARTOZOUL Rosa, MARIA Jean-Michel, IGLESIAS Marie-Christine, MAUPOME Brigitte, JULIER Norbert

**Absent :** CIEMNIEWSKI Benjamin

**Secrétaire de séance :** IGLESIAS Marie-Christine



DATE DE LA CONVOCATION

04 avril 2025

DATE DE L'AFFICHAGE

04 avril 2025

OBJET DE LA DELIBERATION

**N°2025-05**

**Vote du compte administratif 2024**

**Budget principal**

*Monsieur le Maire ne participe pas au vote.*

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Marie-Christine IGLESIAS, 2ème adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par M. BRUN Didier, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats & titres)	Section de fonctionnement	221 700.88	258 179.85
	Section d'investissement	70 215.61	78 697.19
		+	+
Reports de l'exercice 2023	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	6 833.26
	Report en section d'investissement (001)	49 830.69	0,00
		=	=
TOTAL (réalisations+reports)		341 747.18	343 710.30
Restes à réaliser à reporter en 2025	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	0.00	0.00
	Total des restes à réaliser à reporter en 2024	0.00	0.00
Résultat Cumulé	Section de fonctionnement	221 700.88	265 013.11
	Section d'investissement	120 046.30	78 697.19
	TOTAL CUMULE	341 747.18	343 710.30

- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacun des comptes annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

*Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.*

*Au registre sont les signatures.*

*Le maire précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau – Villa Noulibos, 50 cours Lyautey 64010 Pau Cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

Le Maire



Didier BRUN

